CERTIFICAT DE CONFORMITE POUR VEHICULE CARROSSE

J62-48

Je soussigné ***ECIM - 27 rue A. & P. THOUVENIN - ZI. des Forges - 18100 VIERZON***, Constructeur, certifie que le véhicule prêt à l'emploi :

(2)	Dénomination :	
(D1)	Marque :	*ECIM*
(D2)	Type Variante Version :	*E075SF*
(D3)	Dénomination commerciale :	*E075SF*
(E)	Numéro d'identification **(3)** :	V N C E 0 7 5 S F 8 V 0 0 0 2 4 7
(F1)	Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) :	*750*
(F2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) :	*750*
(F3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg) :	*Non concerné*
(G)	Masse en service (G1 + 75) (kg) :	*Non concerné*
(G1)	Poids à vide national (PV) (kg) **(3)** :	*270*
(J)	Catégorie internationale :	*O1*
(J1)	Genre national :	*REM*
(J3)	Carrosserie (désignation nationale) **(1)** :	*FOURGON / BENNE / PLATEAU / BETAIL / PTE VOIT / PTE ENG / CIT EAU*
(K)	Numéro de la réception par type :	*O-1033-99-01*
(P1)	Cylindrée (cm^3) :	*Non concerné*
(P2)	Puissance nette maximale (kW) :	*Non concerné*
(P3)	Source d'énergie :	*Non concerné*
(P6)	Puissance administrative (CV) :	*Non concerné*
(Q)	Rapport puissance/masse (uniquement pour motocycle) (kW/kg) :	*Non concerné*
(S1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) :	*Non concerné*
(U1)	Niveau sonore à l'arrêt (dB[A]) :	*Non concerné*
(U2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant :	*Non concerné*
(V7)	CO_2 (g/km) :	*Non concerné*
(V9)	Classe environnementale :	*Non concerné*

est entièrement conforme au Type Variante Version dont le prototype a fait l'objet du Procès-Verbal de Réception ci-dessus et peut de ce fait, être immatriculé sans Réception complémentaire (voir Nota).

sort de nos usines le .....

Pour être livré à .....

(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire)

Fait à ....., le ....

(Signature et Cachet)

S.A. ECIM
27, Rue Albert et Paul Thouvenin
ZI Les Forges
BP 214 - 18102 VIERZON
Tél. : 02 48 83 20 60 - Fax : 02 48 83 20 61

(1) Rayer les mentions inutiles
(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.
(3) A compléter

NOTA : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le Procès-Verbal de Réception du Type.

Rappel : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R.317-15 à R.317-17 et R.318-1 à R.318-5 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le Certificat de Conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire), doit faire l'objet :
- d'une déclaration à la Préfecture,
- le cas échéant, d'une Réception à Titre Isolé par le service en charge des Réceptions.